

DECRET N° 81-380 du 3 Novembre 1981

chargeant le Camarade Paul KPOFFON,  
Ministre de la Santé Publique, de l'intérim  
du Camarade Simon Ifèdé OGOUMA, Ministre  
des Affaires Etrangères et de la Coopération  
pour compter du 2 Novembre 1981.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU  
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;
- VU le décret N° 80-39 du 12 Février 1980 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;
- VU le décret N° 81-378 du 2 Novembre 1981 chargeant le Camarade Romain VILON-GUEZO, Premier Vice-Président du Comité Permanent de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire, de l'intérim du Président de la République pour compter du 2 Novembre 1981,

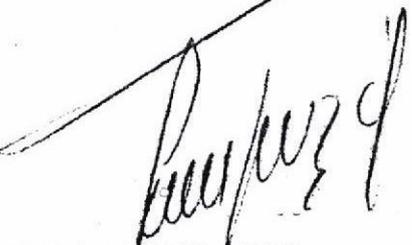
DECRETE :

Article 1er. - Pour compter du 2 Novembre 1981, le Camarade Paul KPOFFON, Ministre de la Santé Publique est chargé de l'intérim du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération pendant l'absence du Camarade Simon Ifèdé OGOUMA.

Article 2. - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 3 Novembre 1981

pour le Président de la République absent,  
le Premier Vice-Président du Comité Permanent  
de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire  
chargé de l'intérim



Romain VILON-GUEZO

Ampliations : PR 6 CC du PRPB 4 ANR 4 CPC 6 SGG 4 SPD 2 MSP-MAEC 6 autres  
Ministères 20 DPE - DAJL - INSAE 6 ICE et ses Sections 4 DAN 2 DCCT 1 ONEPI-  
Gde Chanc. 2 UNB - ISJ - EN 6 BCP 1 JORPB 1.-